

MASTER 2 AGRICOLE

Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole

Appréhender les besoins de l'exploitation agricole, exercer un rôle de conseil de plus en plus recherché en raison de la complexité croissante des réglementations et des mécanismes économiques, rendent plus que jamais nécessaire par le professionnel du droit et le professionnel du chiffre, l'approfondissement de ses connaissances.

Catherine-Thérèse BARREAU

Agrégée de droit privé et de sciences criminelles,
Directeur de la Formation Continue
Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université Rennes 1

Les enseignements sont dispensés par plus de 15 enseignants universitaires ou praticiens-experts

✓ LA DUREE

203 heures dont 12 heures facultatives
150 heures en présentiel dont 12 facultatives
41 heures en enseignement à distance

✓ LES MODALITES D'ENSEIGNEMENT

Heures de cours en présentiel : dispensées à PARIS, 2 ou 3 jours par mois sur une année (exception faite du séminaire de rentrée d'une durée d'une semaine)

Heures de cours à distance :

Consultation de documents préalablement à chaque intervention sur un site Internet dédié à ce diplôme (consultation de la documentation électronique de l'Université de Rennes1 et accès à des cours numériques de droit)

✓ LE PROGRAMME

UE 1 : La définition de l'entreprise agricole :

- la notion d'activité agricole
 - la composition de l'exploitation agricole
 - évaluation de l'entreprise agricole
- 24 heures en présentiel et 3 heures à distance*

UE 2 : Le cadre de l'entreprise agricole

- économique
 - international et européen
 - administratif
 - environnemental
- 24 heures en présentiel et 6 heures à distance*

UE 5 : Les difficultés de l'entreprise agricole

- prévention
 - règlement amiable
 - sauvegarde, redressement et liquidation
- 6 heures en présentiel et 2 heures à distance*

UE 6 : Le statut des baux ruraux

12 heures en présentiel et 3 heures à distance

UE 7 : La fiscalité de l'entreprise agricole

30 heures en présentiel et 9 heures à distance



UE 3 : Les conditions d'exploitation :

- le droit d'exploiter
- les SAFER
- Gestion de l'entreprise agricole
- Comptabilité de l'entreprise agricole
- Droit social agricole

30 heures en présentiel et 9 heures à distance

UE 4 : Les moyens de l'exploitation :

- Les droits à produire, le droit de planter, le droit de replanter
- Quotas laitiers, DPU et autres formes d'aides à la production

12 heures en présentiel et 3 heures à distance

UE 8 : La structure de l'entreprise agricole

- le fonds agricole
- les sociétés agricoles

24 heures en présentiel et 6 heures à distance

UE 9 : Droit et Comptabilité de l'entreprise viti-vinicole

facultative

12 heures en présentiel

✓ LES RENSEIGNEMENTS ET L'INSCRIPTION

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Commission Nationale Agricole
19 rue Cognacq-Jay – 75341 PARIS Cedex 07

Anne Lechevalier : 01 44 15 60 47 – alechevalier@cs.experts-comptables.org

Nacira Zamoum : 01 44 15 60 71 – nzamoun@cs.experts-comptables.org

Télécopie : 01 44 15 90 05

